

avait été forcée de dépenser une grande partie de sa propre pension dans l'intérêt de la « longue et fraïeuse » maladie de sa sœur. Pour lui rembourser du moins une partie de ses frais, le Comité de la Caisse de religion demande aux gouverneurs généraux d'accorder à l'ancienne religieuse un secours extraordinaire de 84 florins. ⁹⁶⁾

Marie Josèphe décéda le 1-7-1786.

Lorsque CHRISTINE, sœur de Lucie et Marie Josèphe, prit également le voile au couvent des Clarisses d'Echternach, c'est son frère, le major Philippe Charles qui lui paya une dot de 400 écus, ainsi qu'une rente annuelle de 12 écus pour « épingles » (« Spingelgeld »). ⁹⁷⁾ Christine muta plus tard à la « noble abbaye des Chanoinesses régulières de St-Augustin » à Hosingen, qui semble aussi avoir exercé une attirance sur les filles de la famille de Pfortzheim. Déjà en 1700 nous y trouvons une MARIE D. de Pfortzheim ⁹⁸⁾, alors que 74 ans plus tard, la famille y est représentée par trois membres : MARIE CATHERINE CLAIRE et ANNE FRANÇOISE, filles des époux Philippe-Charles I et Marie-Catherine de Neunheuser, et leur cousine MARIE-JEANNE. ⁹⁹⁾ Le 4-6-1773, Marie-Catherine fut élue abbesse, sa cousine étant prieure. Nous avons repéré leur nom dans deux actes. Dans celui du 15-12-1773 ces dames relaissent le moulin d'Eisenbach-sur-Our pour 6 ans à Pierre Oeschet de Grumelscheid, meunier à



L'abbesse Marie-Catherine de Pfortzheim

D'après O. H. 1933